

Date de convocation :  
05 décembre 2024

Date d'affichage :  
05 décembre 2024

Nombre de  
conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. COINTE Frédéric (Pouvoir à M. RAULIN Patrick) - M. GOSSET Cyril (Pouvoir à M. THIRAUT Alexis) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. NORMAND Alain) - Mme THÉPAUT Chrystel.

Absents : Mme REGNIER Aurélia.

M. THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**75 - 2024**  
**VENTE DE LA**  
**PARCELLE**  
**SECTION AH**  
**NUMÉRO 400**

Par délibération n° 63-2024 en date du 10 décembre 2024 rendue exécutoire le 10 décembre 2024 par suite de la transmission en préfecture le 10 décembre 2024, référence de l'AR : 002-210206512-20241210-63-2024-DE, de la mise en ligne sur le site internet le 10 décembre 2024, ladite délibération régulièrement affichée, ce jour dès avant les présentes, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public de l'immeuble sis lieudit Saint-Erme (Village) à SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT, cadastré section AH n° 400.

« **données privées occultées** », propriétaire de la maison située au 3 Bis Rue Haute à SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT et voisin du dit terrain nu, s'est porté acquéreur de ce dernier aux conditions envisagées par le Maire pour la somme de 562,00 € net vendeur. (Cinq cent soixante-deux euros)

Après l'avis favorable de la commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession du terrain nu sis lieudit Saint-Erme (Village) à SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT, cadastré section AH n° 400 à « **données privées occultées** », ou à la « **données privées occultées** », (en cours de création) moyennant le prix de 562,00 € net vendeur. (Cinq cent soixante-deux euros).

Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

**D'autoriser** la vente à « **données privées occultées** », ou à la « **données privées occultées** », (en cours de création) du terrain nu sis lieudit Saint-Erme (Village) à SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT, cadastré section AH n° 400 au prix de 562,00 € net vendeur. (Cinq cent soixante-deux euros) + frais de notaire.

**D'autoriser le Maire** à signer tout document se rapportant à ce dossier et notamment l'acte authentique de vente à recevoir par « **données privées occultées** », et « **données privées occultées** ».

Publié sur le site internet  
le :

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.

Accusé de réception en préfecture  
002-210206512-20241210-75-2024-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2024  
Date de réception en préfecture : 13/12/2024